



GRILLE TARIFAIRE

HONORAIRES DE LOCATION

HONORAIRES DE VENTE

HONORAIRES DE GESTION

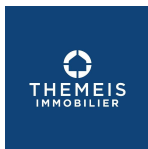
TARIFS MAXIMUM APPLICABLES AU 1^{ER} NOVEMBRE 2021
MAJ au 1^{er} décembre 2022

HONORAIRES TTC MAXIMUM DE TRANSACTION

20, rue Chasles – 78120 RAMBOUILLET. Tél. : 01 34 83 31 36 – themeis@themeis.fr

www.themeis.fr





HONORAIRES DE LOCATION		
	A charge du bailleur	A charge du locataire
LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLES (BAIL SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989)		
Entremise et négociation* <i>(*) offert en gestion locative pour la première location</i>	Location vide : 180.00 € Location meublée : 300.00 €	/
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction de bail (/m ² de surface habitable)	Zone très tendue : 12.00 € Zone tendue : 10.00 € Zone non-tendue : 8.00 €	Zone très tendue : 12.00 € Zone tendue : 10.00 € Zone non-tendue : 8.00 €
Etat des lieux d'entrée et sortie <i>(/m² de surface habitable)</i>	3.00 €	3.00 €
LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLES (BAIL HORS LOI DU 6 JUILLET 1989)		
Entremise et négociation* <i>(Sur la base du loyer annuel CC)</i>	7%	7%
LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS		
Entremise et négociation <i>(Sur la base du loyer triennal HT/HC)</i>		10 %
Rédaction d'actes et constitution du dossier	400.00 €	400.00 €
Etat des lieux d'entrée : De 0 à 200 m ² : De 201 à 500 m ² : À partir de 501 m ² :	3.60 € / m ² 2.90 € / m ² Sur devis	3.60 € / m ² 2.90 € / m ² Sur devis
HONORAIRES DIVERS		
Emplacement de stationnement	180.00 €	180.00 €
Renouvellement bail, avenants et actes divers	500.00 € à la charge du demandeur	
HONORAIRES DE VENTE - DELEGATION AU RESEAU THE DOOR MAN		
De 1 € à 40.000€	4 000 €	Charge Vendeur
De 40.001 € à 60.000 €	10 %	Charge Vendeur
De 60.001 € à 150.000 €	8 %	Charge Vendeur
De 150.001 € à 200.000 €	6 %	Charge Vendeur
De 200.001 € à 300.000 €	5 %	Charge Vendeur
De 300.001 € à 500.000 €	4,5 %	Charge Vendeur
De 500.001 € à +	4 %	Charge Vendeur
Garage et Parking	Forfait 1.500 €	Charge Vendeur
Terrain à bâtir	5 %	Charge Vendeur
Terrain non constructible	10 %	Charge Vendeur

*Sur demande expresse du Mandant, les honoraires de vente sont susceptibles d'être à la charge de l'Acquéreur
Les honoraires de transaction s'entendent TVA incluse au taux actuel en vigueur de 20.00 %. Taux susceptible d'être modifié.*

Dans le cas d'une transaction en inter-cabinet les honoraires seront ceux du détenteur du mandat.

Les honoraires sont exigibles le jour ou l'opération sera effectivement constatée. Voir conditions particulières des mandats sur demande ou sur DIP.

Estimation verbale : 60 € - OFFERT dans le cadre d'un mandat de gestion en cours.

Estimation écrite : 180 € TTC (déduit des honoraires en cas de vente par nos soins).

Tarifs applicables au 01 décembre 2022



20, rue Chasles – 78120 RAMBOUILLET. Tél. : 01 34 83 31 36 – themeis@themeis.fr

www.themeis.fr

HONORAIRES DE GESTION COURANTES

PRESTATIONS INCLUSES	<u>CONFORT</u> <u>5,9 % HT*</u> 7,08% TTC	<u>PREMIUM</u> <u>7,5% HT*</u> 9% TTC
Mise en place du mandat & accès Extranet	✓	✓
Quittancement / révision et perception des loyers	✓	✓
Délivrance des quittances & compte-rendu de gérance	✓	✓
Lettre de relance simple	✓	✓
Vérification assurances et contrats entretiens locatifs	✓	✓
Règlement de factures et appels de fonds		✓
Apurement des charges locatives		✓
2eme relance (LRAR) + Mise en demeure		✓
Suivi contentieux		✓
Déclaration et suivi des sinistres		✓
Gestion technique d'entretien courant		✓
Suivi de travaux < 5 000 €		✓
Suivi des diagnostics		✓
Gestion du dépôt de garantie		✓
Aide à la déclaration des revenus fonciers		✓
Mise à jour des bases taxe habitation		✓
Suivi travaux ≥ 5 000 € réalisés par partenaire AVR	5% du coût des travaux	5% du coût des travaux
Visite technique annuelle avec compte-rendu	180 €	180 €
Assistance dossier ANAH	1000 €	1000 €
Assistance dossier DP / PC	1500 €	1500 €
Frais de bureaux OFFERTS	3 € / 10€ / 150 €	Inclus sauf FDG et édition papier
PRE-Etat des lieux	✓	✓
Participation à une AG (heures ouvrables) :	50 € / Heure	50€ / Heure
Participation à une AG (heures dépassement) :	75 € / Heure	75 € / Heure
+ frais de déplacement sur justificatif selon barème km		

* Sur la totalité des sommes versées par le locataire hors dépôt de garantie.

Les honoraires de gestion s'entendent hors TVA. Il y a lieu de rajouter la TVA au taux actuel en vigueur de 20.00 %. Taux susceptibles d'être modifiés.

FRAIS DE BUREAU**

- Edition mensuelle ou trimestrielle	3 € TTC / terme "inclus dans confort"
- Edition trimestrielle avec acomptes les 2 premiers mois	10 € TTC / trimestre "inclus dans confort"
- Frais de fin de gestion	150 € TTC

Les honoraires des options et frais de bureaux s'entendent TVA incluse au taux actuel en vigueur de 20.00 %. Taux susceptibles d'être modifié.

⁽¹⁾ avec un montant minimum de 25 € TTC / mois.

- Un taux historiquement attribué à un mandant peut, sur dérogation, être maintenu.

Tarifs applicables au 01 décembre 2022